

## **Compte rendu de réunion du 27/09/2019- forêt de VALBONNE**

### **1) Assistaient à la réunion :**

Monsieur Nicolas Karr Directeur d'Agence Territoriale ONF Hérault /Gard,  
Monsieur Mamalet Responsable d'unité territoriale ONF,  
Monsieur Roux Technicien forestier en charge de la forêt domaniale de Valbonne,  
Monsieur Régis Pagés Membre de l'association « Terre d'Avenir »,  
Monsieur Jean-Pierre Burine Membre de l'association « Terre d'Avenir »,  
Monsieur Jean-Paul Mandin, en aide à l'association « Terre d'Avenir »,  
Monsieur Gérard Broc Président de l'association « Terre d'Avenir ».

Après un rapide tour de table de présentation, Monsieur Nicolas Karr Directeur d'Agence Territoriale ONF Hérault /Gard fait un exposé des travaux engagés sur la forêt domaniale de Valbonne, travaux qui restent en conformité avec le plan d'aménagement 2007/2020 validé par arrêté ministériel.

Les prélèvements de bois, tant en surface de coupe qu'en volume sont, depuis le début du plan d'aménagement, en net retrait par rapport aux prévisions. Il n'y a donc pas de surexploitation de la forêt de Valbonne, mais il peut y avoir des problèmes de modalités de coupe dans la mise en œuvre.

Monsieur Jean-Paul Mandin fait remarquer des divergences importantes entre les prescriptions du document et les travaux réalisés sur le terrain, en particulier sur les parcelles 45 et 46.

Les largeurs de cloisonnement préconisées de 4 mètres dans un document technique ONF-FCBA sont largement dépassées et les coupes sur les cloisonnements représentent environ 30% du bois estimé des parcelles.

Monsieur Karr signale d'une part que sur ces parcelles les prélèvements restent malgré tout inférieurs à ceux prévus au document d'aménagement et, d'autre part, que les peuplements en place dans les parcelles 45 et 46, avec des houppiers très imbriqués, rendent une exploitation par cloisonnements de 4 mètres techniquement impossible.

Monsieur Broc ne comprend pas pourquoi il est créé des couloirs d'évacuation aussi conséquents si ces derniers ne servent pas à réaliser l'évacuation des coupes de jardinage dans les zones restantes ?

Monsieur Karr précise que les cloisonnements ouverts ont vocation à servir pour évacuer les bois de l'inter bande, qui seront prélevés en pied à pied et progressivement, sur des passages ultérieurs.

A la suite de longs échanges il est constaté que ce genre d'exploitation par cloisonnement sur fortes pentes et pour les peuplements de la Valbonne n'est pas une réussite ni technique, ni esthétique.

Monsieur Broc dit avoir constaté aux abords immédiats du chemin du « Sarrier » emprunté par le public (chasseurs, randonneurs, etc...) des rémanents abandonnés favorisant le risque d'incendie.

Monsieur Roux reconnaît que des rémanents subsistent çà et là à moins de 5 mètres de la chaussée suite aux agissements d'une entreprise défailante ! Il précise que les départs de feu en forêt sont quasiment toujours d'origine humaine (accidentelle, négligence, malveillance), la présence de rémanents ne constitue pas en soi une cause de départ de feu. Lorsque cela sera possible, le passage d'une épareuse permettra de broyer ces tas de branches.

Monsieur Régis Pagès signale la forte détérioration des sols lors des phénomènes cévenols, l'incidence sur le micro climat des lieux et souhaite que les travaux soient suspendus.

L'ONF précise qu'il n'y a pas eu de ravinement, que les restes d'exploitation protègent le sol sauf aux endroits où le sol est nu (exemple : pistes forestières, jonction entre le cloisonnement et la piste forestière), et que les cloisonnements vont rapidement être colonisés par la végétation naturelle.

Messieurs Mandin et Burine signalent le caractère assez exceptionnel de la forêt de Valbonne qui devrait être traitée avec plus d'égards que n'importe quelle autre forêt ! Monsieur Mamalet fait remarquer que l'ONF a un travail transverse qui ne concerne pas que la production forestière, mais aussi la gestion du milieu naturel, l'accueil du public etc. ... et qu'il est très difficile d'établir des cas particuliers.

Monsieur Mandin regrette que dans le document d'objectif la forêt de Valbonne ne soit pas un conservatoire d'étude scientifique avec îlots de sénescence et réserves biologiques.

Monsieur Karr se veut pragmatique et dit que ces espérances doivent, pour être mise en œuvre, être débattues puis inscrites le cas échéant au document d'aménagement de la forêt de Valbonne, qui sera révisé en 2021 pour être opérationnel à compter de 2020.

Suite à ces entretiens divers et constructifs Monsieur Roux nous conduit sur la parcelle 21 traitée il y a quelques années.

En effet sur cette parcelle de relief très peu accidenté les traces visuelles des travaux forestiers ont pratiquement complètement disparus malgré un fort prélèvement de bois. Toutefois les bandes déboisées sont fortement colonisées par des ronces qui n'ont rien d'espèce forestière.

Nous sommes ensuite conduits sur les parcelles 45 et 46 avec des pentes de plus de 45% où les largeurs de cloisonnement sont excessives et nuisent au caractère paysagé de la forêt malgré un faible prélèvement.

Monsieur Mandin fait remarquer qu'il n'est pas d'accord avec le « faible prélèvement » que disent les forestiers car 1/3 de la surface, et donc 1/3 du volume est « très important ». Il ne comprend d'ailleurs pas comment 1/3 du volume ne peut faire que 1500 m<sup>3</sup>. Car pour les 28,66 ha des 2 parcelles, cela équivaut à 9,5 ha coupés. Cela donne donc 1500/9,5 soit 158 m<sup>3</sup>/ha sur pied. Or les forestiers disent que ce boisement doit avoir autour de 250-300 m<sup>3</sup> sur pied. Pour lui il y a un véritable problème.

### **Conclusions :**

- Des coupes de bois restent encore à réaliser par rapport au plan d'aménagement.
- Un appel d'offre aura lieu le 3 octobre pour de nouvelles coupes sur 2020.
- L'ONF confirme qu'il n'a pas prévu de récupérer les retards de récolte sur le plan d'aménagement 2007/2020.
- Sur les coupes à venir l'ONF ne réalisera plus de cloisonnement sur site à forte pente mais se limitera à une exploitation de zones en coupe de taillis simple à équivalence des surfaces des cloisonnements et de préférence à faibles déclivités ou faiblement perceptibles.
- L'ONF propose d'inviter les représentants de l'Association « Terre d'Avenir » au projet d'établissement du nouveau document d'objectif sur le massif forestier de Valbonne.

Le 28/09/2019

Gérard BROCC